

Gouvernement du Québec

**Décret 1019-2006, 8 novembre 2006**

CONCERNANT la nomination de madame Sylvie Girard comme juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Sylvie Girard, de Montréal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer la juridiction prévue par les articles 27, 28 et 29 de cette loi :

QUE cette nomination soit effective à compter du 9 novembre 2006.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47198

Gouvernement du Québec

**Décret 1020-2006, 8 novembre 2006**

CONCERNANT la nomination de madame Julie Caumartin comme juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Julie Caumartin, de Montréal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer la juridiction prévue par les articles 27, 28 et 29 de cette loi :

QUE cette nomination soit effective à compter du 9 novembre 2006.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47199

Gouvernement du Québec

**Décret 1021-2006, 8 novembre 2006**

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilles R. Pelletier comme juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Gilles R. Pelletier, de Chambly, avocat et juge à la cour municipale de Chambly, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer la juridiction prévue par les articles 27, 28 et 29 de cette loi :

QUE cette nomination soit effective à compter du 9 novembre 2006.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47200

Gouvernement du Québec

**Décret 1022-2006, 8 novembre 2006**

CONCERNANT la nomination de monsieur Jacques Laurier comme juge à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Jacques Laurier, de Brossard, juge à la cour municipale de la Ville de Saint-Constant, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi ;

QUE cette nomination soit effective à compter du 9 novembre 2006.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47201